

République Française
Département : LOZERE
Arrondissement : Mende
CHAULHAC - Commune

Séance du mardi 03 mars 2026

Délibération N° DE_002_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
7	7	7
Date de la convocation : 10/02/2026		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le trois mars deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (MAIRIE - Salle du conseil), sous la présidence de Gérard ROUSSET.

Présents : Gérard ROUSSET, Daniel ROUSSET, Laurent ARCHER, Christine ARCHER, Didier BRUNEL, Alain POURCHER, Thierry COMBES

Représentés :

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Daniel ROUSSET est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Délibération Modification sur l'allotissement des terres à vocation agricole ou pastorale de la section de Chaulhac

Monsieur le maire informe le conseil municipal que Monsieur Clavel Lucien a fait valoir ses droits à la retraite et qu'il y a lieu de demander à la Safer Occitanie de résilier son bail.

Monsieur Cellier Laurent a fait une demande pour être attributaire de biens de section, Monsieur le maire propose de lui attribuer le lot de Monsieur Clavel Lucien pour la durée restante de la convention soit jusqu'au 31 mars 2027. Les autres conditions du bai restent inchangées.

Lot attribué à Mr Cellier Laurent

Commune	Référence	Voie ou lieu-dit	Surface	Nat. Cad
046 - CHAULHAC	A 0486	LA CASSOUNIERE	00 ha 17 a 20 ca	Pâtures ou Pâturages
046 - CHAULHAC	A 0553	LOU TRIOU	00 ha 46 a 40 ca	Pâtures ou Pâturages
046 - CHAULHAC	A 1028	LOUSPOUZETS	01 ha 98 a 80 ca	Pâtures ou Pâturages
046 - CHAULHAC	A 1030	LOUSPOUZETS	00 ha 04 a 65 ca	Pâtures ou Pâturages
046 - CHAULHAC	A 1033	CHONREDOUN	00 ha 45 a 67 ca	Pâtures ou Pâturages
046 -	A 1036	LOUSPOUZETS	00 ha 24 a 80	Pâtures ou

CHAULHAC			ca	Pâturages
046 - CHAULHAC	A 1037	LOUSPOUZETS	00 ha 14 a 83 ca	Pâtures ou Pâturages
046 - CHAULHAC	A 1057	ROUZIO NALT	01 ha 79 a 91 ca	Pâtures ou Pâturages
TOTAL			05 ha 32 a 26 ca	

Monsieur le Maire indique qu'il sollicitera la Safer Occitanie afin :

- de procéder à la résiliation du bail établi au nom de Monsieur Clavel Lucien ;
- d'établir un nouveau bail au nom de Monsieur Cellier Laurent ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la modification de l'allotissement telle que présentée et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Gérard ROUSSET
Président de séance



Daniel ROUSSET
Secrétaire de séance